

Emetteur : **FBL** N° panneau : **PAD 176**
 Affiché le : **22/05/2026** Retiré le : **22/07/2026**
 Annexes : Non [] O [] Voir accueil

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94		Arrêté n° ATM	2026	056	
		Catégorie			
		Nombre de pages		1 / 1	
		Paraphe			
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY					
ALTERNAT DE CIRCULATION					

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN CEUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : SPIE CityNetworks
 Direction Opérationnelle Telecom Nord
 Campus Saint-Christophe-EDISON 3
 11 Avenue de l'Entreprise
 95800 CERGY

Mail : loic.bremont@spie.com

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
48 rue Jean PINAULT R.D 6.	Intervention Chambre fibre optique (Tirage câble FO)	Du 01/06/2026 au 12/06/2026		X	

Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Vitesse limitée à 50 km/h.

Ampliation adressée à :

SPIE CityNetworks-10 Avenue de l'Entreprise-
 95800 CERGY

M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE

M. le Commandant C.O.D.I.S.-
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY

Et par délégation,

L'adjoint,

Jean SEIGNEURY



JOUY, le 12/05/2026

le Maire de JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le :

-et de la notification le : **12 MAI 2026**